

4-5-6 Septembre 2026

Intermédiaire CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

Sortie en pays d'auge
avec le CMT

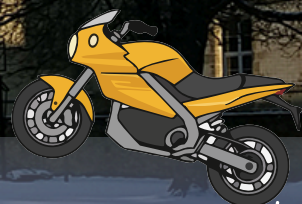


Pt de Normandie



Orbec





Intermédiaire CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

VENDREDI 4 SEPTEMBRE

- **A partir de 18h** Arrivé à l'école Notre Dame d'Orbec pour le pointage.
Réception des chambres
- **20h00** Restauration dans la salle de l'établissement



SAMEDI 5 SEPTEMBRE

- **07h30-8h30** Petit déjeuner
- **8h45** Départ pour la visite de la Fromagerie GRAINDORGE
- **12h30** Restauration au local du CMT
- **14h00** Départ de la balade:
 - Pont de Normandie
 - Chapelle aux marins
 - Visite libre d'Honfleur





Intermédiaire CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

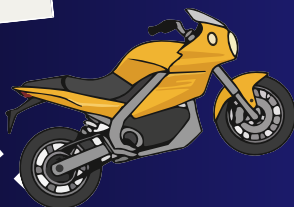
SAMEDI 5 SEPTEMBRE

- A partir de 18h Arrivé à l'école Notre Dame d'Orbec pour le pointage
- 20h00 Restauration dans la salle de l'établissement
- 21h Accueil salle festive



DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

- 7h30-8h30 Petit déjeuner
- 8h45 Départ pour la Champignonnière d'Orbec
- 11h30 Arrivé au local du CMT





Intermédiaire CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

Tarif licenciés FFM:

Journée du samedi:

-Accueil + balade avec visite +repas +balade après-midi +repas du soir avec apéritif/vin/café.....50€

Option 1:

-Accueil et repas du vendredi soir avec apéritif/vin/café..... 20€

Option 2:

-Couchage du vendredi soir à l'école avec petit déjeuner:..... 45€

Option 3:

-Couchage du samedi soir à l'école avec petit déjeuner:..... 45€

Option 4:

-Visite de la champignonnière et repas du dimanche midi:..... 22€

Tarif non-licenciés FFM:

Journée du samedi:

-Accueil + balade avec visite +repas +balade après-midi +repas du soir avec apéritif/vin/café.....60€

Option 1:

-Accueil et repas du vendredi soir avec apéritif/vin/café..... 20€

Option 2:

-Couchage du vendredi soir à l'école avec petit déjeuner:..... 45€

Option 3:

-Couchage du samedi soir à l'école avec petit déjeuner:..... 45€

Option 4:

-Visite de la champignonnière et repas du dimanche midi:..... 22€

Bulletin d'inscription Intermédiaire Championnat de France Tourisme

N° DE LICENCE	NOM	PRENOM	P I L O T E	P A S S A G E R	MARQUE+ CYLINDRE	ADRESSE MAIL	S A M E D I	C H O I X 1	C H O I X 2	C H O I X 3	C H O I X 4

Total:.....

Nom du Club Motocycliste:.....

Numéro de téléphone:; Adresse mail:;



Intermédiaire CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

Info utile:

Contact:

Responsable tourisme:

Mr Martin Thierry 06 38 03 56 23 - martin14290@outlook.com

Président du CMT:

Mr Betoux Arnaud 06 63 00 18 60 - abetoux.cmt@gmail.com

Itinéraire jusqu'à l'école:



LIGUE
NORMANDIE





REGLEMENT PARTICULIER



ETAPE INTERMEDIAIRE

CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

Sorties en Pays d'Auge

A ORBEC (14) du 4 au 6 Septembre 2026

Article 1 :

Le Club Motocycliste Thibervillais organise du vendredi 4 au Dimanche 6 Septembre 2026 à Orbec (Calvados), une étape intermédiaire du championnat de France Tourisme intitulée « Sorties en Pays d'Auge » ouverte aux licenciés FFM ou non.

Lieu de rendez-vous : 6 rue du Général De Gaulle 14290 Orbec

Article 2 :

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers titulaires d'une licence FFM en cours de validité ou non titulaire d'une licence FFM, Français ou Etrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

Seuls les détenteurs d'une licence FFM (NTO) en cours de validité peuvent prétendre aux différents résultats du Championnat de France de Tourisme.

Les organisateurs ouvrent cette épreuve à des personnes non licenciées mais ces dernières ne pourront prétendre à figurer aux divers classements établis ni aucun avantage réservé aux licenciés.

La priorité est donnée aux licenciés FFM.

Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions.

Article 3 :

Cette étape intermédiaire compte pour le Championnat de France de Tourisme.

Pour participer et être classé au championnat de France FFM 2026, chaque participant devra présenter sa licence FFM 2026, ainsi que son carnet de pointage.

Article 4 :

Le contrôle d'arrivée sera ouvert le VENDREDI 4 Septembre de 18h00 à 19h00 et le Samedi 5 Septembre de 18h00 à 19h00.

Article 5 :

Les véhicules des participants doivent être homologués pour circuler sur la voie publique et être assurés.

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

Article 6 :

La participation pour la journée du samedi est fixée à 50€ par personne + 10 € pour les non-licenciés.

ATTENTION le nombre de participants est limité à 80.

Le tarif inclut :

- Une balade samedi matin avec visite de la fromagerie Graindorge de Livarot.
- Repas du midi.
- Balade en direction du Pont de Normandie avec une halte au pied du pont. Puis découverte de la chapelle aux marins. Visite libre de Honfleur pour ceux qui le souhaitent.
- L'apéro avant le dîner
- Le repas du soir avec vin à discrétion.
- Un digestif offert après le repas en salle festive.

Quatre options sont proposées :

Option 1 : Accueil et repas du vendredi soir avec apéritif /vin/café pour 20€.

Option 2 : Couchage du vendredi soir avec petit déjeuner pour 45€.

Option 3 : Couchage du samedi soir avec petit déjeuner pour 45€.

Option 4 : Visite de la champignonnière le dimanche matin avec balade et repas du midi pour 22€.

Pas de camping prévu

Un surcoût de 10€ sera appliqué aux non licenciés.

Article 7 :

Le pointage des carnets de Tourisme se fera lors du contrôle à l'arrivée et pointage de la case "balade" le samedi soir lors du repas.

Le kilométrage de toute personne quittant la balade avant le samedi soir ne pourra être validé.

Article 8 :

Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2026 et être adressées à la commission Tourisme.

Article 9 :

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 10 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

Article 11 :

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions doivent parvenir au plus tard le mercredi 19 Aout 2026 accompagnées du règlement pour être prises en compte.

Article 12 :

L'activité du week-end est limitée à 80 personnes. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leurs arrivées. **(Cachet de la poste faisant foi)**. Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Article 13 :

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette balade. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

Article 14 :

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les faits sont indépendants de l'organisation.

Article 15 :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la Responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables.

Le Club Motocycliste Thibervillais est couvert par une police d'assurance Responsabilité civile organisateur manifestation auprès de Marsh SAS par le biais de son affiliation à la FFM.

Article 16 :

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, le règlement intérieur du centre d'hébergement et à se conformer aux directives des organisateurs.

Chèque à l'ordre de « Club Motocycliste Thibervillais » et à envoyer à :

M. Thierry Martin
2 impasse du Launay
14290 Courtonne les Deux églises

IBAN : FR76 1830 6002 3036 1259 7917 811

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT : AGRIFRPP883

Visa Club Organisateur Visa



CMT

Siret 441682184
RNA W272001179

Ligue Motocycliste de Normandie



Visa FFM



74 Av. Parmentier
75011 Paris
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.com